



À LA UNE

C'est parti pour l'assainissement collectif!



ACTUALITÉS

2



BUDGET

6



ÇA S'EST PASSÉ À THIL

7

Édito 2
Temps forts 2
Actualités 4

Dossier assainissement 5
Budget 6
Ça s'est passé à Thil 7

Infos pratiques 7
Rendez-vous à Thil 8
Coin des enfants 8

Édito



Bientôt le début des travaux de l'assainissement collectif

Les travaux de l'assainissement collectif démarrent le 9 juillet prochain pour une période de 18 mois ! Le présent Thil Tempo en détaille les principales informations pratiques qui en découlent pour les mois à venir.

Elles ont été présentées lors de la première réunion publique tenue le 19 juin dernier.

Ces travaux d'importance se déroulant sur les voies publiques, nos habitudes de circulation en seront affectées. Soyez assurés que tous les acteurs du chantier ont travaillé de concert pour en réduire les inévitables impacts. Un bilan à mi-étape donnera lieu à une deuxième réunion publique. Il donnera le « top » départ pour la réalisation de vos raccordements privés.

Bien à vous,

Bruno LOUSTALET



L'assainissement collectif à Thil ... un projet de longue haleine !

Dans les années 1980, la perspective de création d'un hypermarché laisse entrevoir la possibilité de dégager les ressources financières (taxe professionnelle) pour financer la création d'un réseau d'assainissement collectif rendu nécessaire par l'évolution de l'habitat. Le projet ne se réalisera pas et l'assainissement sera reporté.

Dans les années 2000, l'assainissement collectif est à nouveau d'actualité. La municipalité obtient de la jeune communauté de commune l'engagement du financement du raccordement de la commune à la station de traitement des eaux usées de Beynost.

Depuis 2010, alors que la Préfecture conditionne l'urbanisation et l'utilité publique du Puits de captage à l'assainissement collectif, l'équipe municipale en fait sa priorité : en décembre 2013 la station d'épuration du Clos des platanes est opérationnelle, en février 2014 le Schéma Directeur de l'Assainissement est approuvé.

Dès lors, s'enclenchent, sans discontinuité, les études de programmation en 2014, l'ingénierie en 2015 et 2016, la recherche (et l'obtention) de subventions et enfin la commande publique en 2017. Les marchés de travaux sont notifiés le 4 mai 2018.



Les travaux d'assainissement collectif

La société SAFEGE Rhône-Alpes (Groupe SUEZ) est le maître d'œuvre et le concepteur du réseau. Il intervient pour le respect du cahier des charges et le contrôle de la bonne exécution des travaux.

En ce qui concerne les entreprises de travaux, le groupement 01 Pompage (mandataire) et Brunet TP réalisent le réseau de transfert des effluents vers la station d'épuration de la 3CM et des postes de relevage communaux. La société Soterkenos assure le transfert avec une technologie pneumatique. Un coordinateur sécurité et protection de la santé est également présent.

L'Agence Départementale d'Ingénierie accompagne la mairie en soutien technique et juridique.

À noter : Il aura fallu batailler fermement auprès des instances régionales pour garantir le financement des subventions. Notre volonté n'a jamais failli. L'implication à nos côtés de la Communauté de Communes et du Département a porté ses fruits. Le projet de Thil est l'un des deux projets sur l'ensemble du bassin Rhône – Méditerranée – Corse, à avoir été financé.



LES CHIFFRES DU TRIMESTRE

L'investissement brut
est de
2 903 752,18€

Les subventions
sont de
1 256 423€

FINANCEURS



GRUPE



MAÎTRISE D'ŒUVRE ET ASSISTANT MAÎTRE D'OUVRAGE



MAÎTRES D'OUVRAGE



ENTREPRISES



OSEZ L'INDEPENDANCE!



En bref

Pendant les travaux,
la communauté assurée !

colibri

Quelques changements sur le réseau Colibri

Jusqu'en juillet 2019, le terminus et le départ de la ligne 1 du réseau COLIBRI seront assurés à l'arrêt « Thil Mairie ». Les arrêts « Quai des Amours » et « Rue Neuve » ne seront pas desservis. Les horaires habituels restent ceux en vigueur. Retrouvez tous les horaires sur notre site www.cotiere-mobilite.com



Faciliter l'enlèvement des déchets ménagers

Les jours de collecte restent identiques pendant la durée des travaux, à savoir :

- tous les lundis pour les bacs d'ordures ménagères (bac noirs)
- les mardis, semaine impaire pour les emballages recyclables et papiers (bac jaune)

Pour faciliter leur enlèvement, nous demandons à tous les usagers (y compris ceux des lotissements) de sortir les bacs la veille au soir et de les regrouper à la limite de la voie publique.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez téléphoner à la CCMP au 04 78 55 52 18.

AIN⁰¹
le Département

Et le département aussi !

Les transports scolaires connaîtront quelques adaptations

Les transports scolaires seront toujours assurés mais les arrêts seront adaptés pour tenir compte de contraintes de travaux. Le département, en charge du service, communiquera à la rentrée les arrêts provisoirement non desservis et les arrêts de remplacement pour les élèves.



À LA UNE

L'assainissement collectif ... côté pratique !

Réponses à vos questions

Quelles sont les obligations légales ?

Le raccordement est une obligation légale pour toute habitation ayant accès au réseau d'assainissement collectif. Il s'opère soit directement, soit via des servitudes de passage, soit par l'intermédiaire des voies privées. (Article L-1331-1 du code de la santé publique). Des exceptions sont prévues (arrêtés interministériels du 19 juillet 1960 et du 28 février 1986). Il faut se renseigner en mairie.

Quels travaux devrai-je effectuer ?

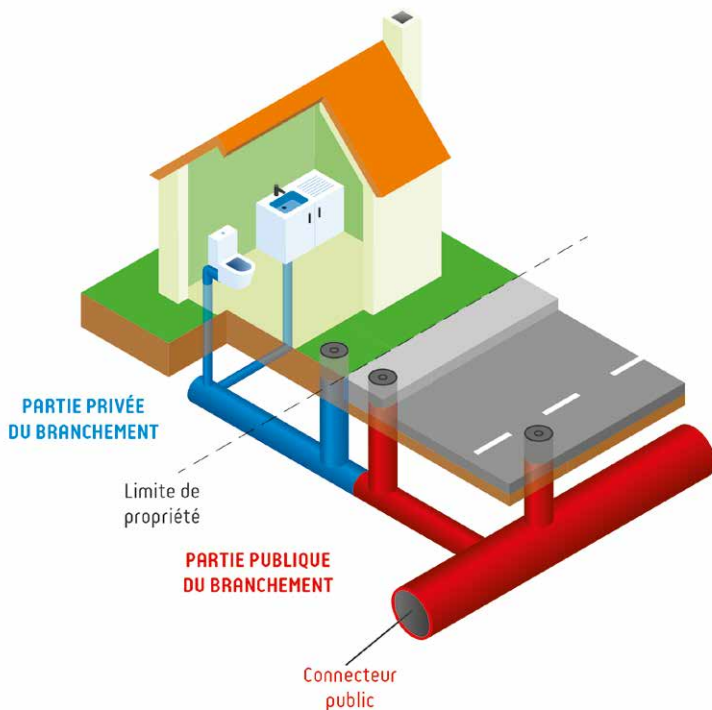
Des prescriptions minimales s'imposent : vous avez l'obligation de créer un réseau séparatif. D'un côté, les eaux usées devront être raccordées au réseau communal. De l'autre, les eaux pluviales resteront infiltrées sur votre parcelle en puits perdus (sauf pour les habitations situées dans le périmètre rapproché du puits de captage). Une vérification de conformité est réalisée avant tout raccordement effectif. Vous devrez mettre hors service votre fosse septique après curage.

Avez-vous des ordres de grandeur de prix des travaux privatifs ?

Les travaux et leur coût en partie privatif varient selon la topographie des lieux, l'emplacement de la fosse septique, du type de revêtement (chemin en terre, dallage...).
A titre indicatif : Pour une liaison de 6 mètres en partie privative réalisée sur un terrain en tout-venant : 1500 € (travaux hors coût de mise en séparatif des eaux pluviales et mise hors circuit de la fosse septique éventuels)

Faudra-t-il payer des redevances ? Je commence à payer quand ?

Il existe plusieurs taxes. Tout d'abord, **la Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (PFAC)**. Elle correspond à **1500 € net de TVA***. Elle est due par le propriétaire et exigible à la date du raccordement de l'habitation. La deuxième taxe est la **Participation aux Frais de Branchement (PFB)**. Elle correspond à **500 € avec exonération** si le raccordement est réalisé dans les deux ans suivant la notification de la possibilité de branchement*. La boîte de branchement est réalisée dans le cadre des travaux du



◀ La commune peut exécuter d'office les parties des branchements situées sous la voie publique, jusque et y compris le regard le plus proche des limites du domaine public (L 1331-2 CSP).

Réalisation des travaux par la commune (Marché de travaux passé par la commune) comprenant l'ensemble des travaux suivants :

a) Réseaux sous la voie publique

b) Branchement public en limite de propriété privée = regard de branchement en limite de propriété conduite de raccordement au collecteur peut exécuter d'office les parties des branchements situées sous la voie publique, jusque et y compris le regard le plus proche des limites du domaine public (L 1331-2 CSP).

réseau public. (Voir schéma)
Enfin, les redevances en fonction de l'usage sont de 1,77 €/m³ HT (soit 2,26 TTC) prix au 30 juin 2018. Les redevances sont dues par les résidents (propriétaires ou locataires) selon l'usage. Les sommes font l'objet de facture bi annuelle.

* délibération du 12 juin 2018

Puis-je payer en plusieurs fois les taxes ?

La PFAC est exigible dans sa totalité dès réception du titre de paiement. Il est possible de demander à l'administration fiscale chargée du recouvrement (Trésorerie de Montluel) le règlement en plusieurs fois.

Les travaux en partie privative, c'est quoi ?

Cf. illustration ci-dessus

Quand pourrai-je raccorder mon habitation ?

Le raccordement d'une habitation fait l'objet d'une demande. Il fait l'objet d'une étude technique et ne peut débuter qu'après avis favorable. Pour des raisons techniques évidentes de bon fonctionnement des ouvrages publics et privés, les travaux de branchement sous domaine public devront être réalisés préalablement aux travaux sous domaine privé.

La mairie communiquera, à partir du 1^{er} semestre 2019, aux résidents concernés tranche par tranche, secteur par secteur, la date à partir de laquelle ils pourront engager la réalisation des raccordements privés.

J'habite un lotissement, comment cela va-t-il se passer ?

Des rendez-vous seront organisés pour chaque conseil syndical, pour une présentation détaillée des obligations légales spécifiques les concernant.

Les branchements sont à la charge des particuliers. A qui m'adresser ?

Il appartient au propriétaire de se renseigner auprès des services techniques de la commune sur les prescriptions techniques applicables à respecter. Il est recommandé de faire réaliser les travaux par des entreprises qualifiées.

Je n'habite pas dans la zone concernée par les premières tranches de travaux, suis-je concerné(e) par l'assainissement ?

Les habitations non comprises dans les tranches de travaux initiales sont tenues de disposer d'un Assainissement Non Collectif (ANC) ou « fosse septique » conforme. Ils sont tenus aux contrôles du SPANC (prochaine campagne de contrôle réalisée par la CCMP à compter de 2019).

PLUS D'INFOS

Retrouvez sur le site web de la commune ou en mairie la documentation présentée lors de la réunion publique du 19 juin.

Budget 2018

Les budgets 2018 de la commune ont été adoptés le 9 avril 2018 : par 12 votes Pour et 3 votes Contre pour le budget principal. Le budget assainissement a recueilli 15 avis favorables. La construction des budgets s'est centrée sur 3 points principaux : le contrôle des dépenses, l'entretien du patrimoine et l'assainissement. De nouveaux processus de contrôle des dépenses ont été mis en place.

La priorité reste les économies, compte tenu des baisses de dotation de l'Etat. L'équipe municipale s'est attachée à faire une prévision des dépenses d'investissement sur 5 ans concernant l'entretien du patrimoine, afin de prioriser les dépenses chaque année. Point phare du budget, l'assainissement va demander un travail très important de suivi et de mise à jour.

CHIFFRES CLÉS

0%

D'augmentation des taux des taxes locales

-

-1%

D'augmentation des charges de fonctionnement hors section d'investissement

-

1,069 K€

De budget total de fonctionnement

-

66 K€

De dépenses d'équipement budgétées hors assainissement

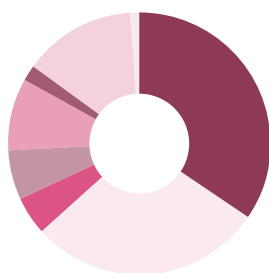
-

146 K€

De dépenses d'équipement identifiées sur 5 ans, hors assainissement

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN 2017

Dépenses de fonctionnement



- Charges à caractère général hors 378 76,84 €
- Charges de personnel 305 000 €
- Atténuation de produits FPIC 51 000 €
- Dépenses imprévues 63 000 €
- Section d'investissements 96 037,25 €
- Amortissements 16 480 €
- Autres charges de gestion 152 922 €
- Charges financières 6 404 €

Total 1 069 520,09 €

Dépenses d'investissement



- Voirie, cadre de vie 20 006 €
- Achat de matériel 6 980 €
- Sécurité, accessibilité, éclairage public 15 051 €
- Urbanisme et patrimoine 24 215 €

Total 66 252 €

LES SUBVENTIONS ASSOCIATIVES EN 2018

Sou des écoles	1 000,00 €
Temps de vivre	500,00 €
Côtière des arts	500,00 €
CUMA Thil	1 000,00 €
Aca Dombes	100,00 €
Acenas	100,00 €
CCAS*	3 650,00 €
Provisions sur délibération	1 500,00 €
TOTAL	8 350,00 €



*CCAS : ADAPA, CLIC, Ain Trépidés, CAP Handicap, Ctre Lyon Bérard, Foyer Socio-éducatif, Lucioles, MJC Montluel, Prévention Routière

Ça s'est passé à Thil !

21 JANVIER

Exposition Côtière des Arts

Le dimanche 21 janvier dernier, comme chaque année, la bibliothèque de Thil et la Côtière des Arts se sont associées une nouvelle fois pour faire découvrir des œuvres peintes, sculptées, photographiées ou écrites aux habitants de Thil. Nous avons pu découvrir Hervé Tharel, l'invité d'honneur, et ses œuvres très colorées « Les Schmimblock's » en argile et résine. C'était l'occasion de découvrir aussi une œuvre collective commencée à deux, puis ouverte au public. A la bibliothèque, ce sont deux écrivains qui ont présenté leurs livres, Bruno Lafourcade, et Eline Coves, Thiloise, avec le deuxième tome de sa série.

28 MARS

Carnaval de printemps

Le vendredi 28 mars dernier, les enfants de l'école de la Riotte faisaient le tour du village dans leur superbe déguisement, accompagnés à la fois de leurs professeurs et de leurs parents. Pour terminer les festivités, un goûter a été organisé par le Sou des écoles et le traditionnel Grise mine a été mis en flamme derrière l'école. Le lâcher de ballon a clôturé ce très bon moment de vivre-ensemble pour ce début de printemps.



18 MAI

Fête de l'école

Ce fut pour le plus grand plaisir de tous que le jeudi 17 mai dernier, les enfants de l'école de la Riotte ont offert à leurs parents, sous la direction de leur intervenante de musique, l'aide des maîtresses et de la mairie, un spectacle de fin d'année en deux thèmes : le cirque pour les petits et la comédie musicale pour les plus grands. Félicitations à tous pour ce beau travail ! Rendez-vous le vendredi 29 juin prochain pour la kermesse du Sou des Ecoles avec beaucoup de surprises.



CONTACT MAIRIE

340, rue de la Mairie
01120 THIL
Tél : 04 78 06 19 90
Fax : 04 78 06 51 83
mairie.thil@thil.fr
www.thil.fr

HORAIRES MAIRIE

Lundi, mardi et mercredi : 8h30-12h
Jeudi : 13h30-18h30
Vendredi : 13h30-17h
Samedi : 10h-12h (uniquement sur rendez-vous)

RAMASSAGE DES BACS GRIS ET JAUNES

Le ramassage des ordures ménagères a lieu le lundi, celui des bacs jaunes le mardi (en semaine paire).

ÉTAT CIVIL 2017

NAISSANCES

- Aberkane Mila 22/09/2017
- Cissé Mady 01/09/2017
- Da Silva Noé 17/10/2017
- Gendre Adrian 20/10/2017
- Jahnichen Andrea 12/06/2017
- Maldjian Mélodie 03/12/2017
- Raffin Kylian 27/07/2017
- Talacchia Vincenzo 14/06/2017

MARIAGE

- Bossi Aline & Breysse Serge 16/09/2017
- Cahu Rémy & Pages Lucile 16/09/2017
- De Oliveira Helder & Meillant Marion 08/07/2017
- Joly Jean Christophe & Moiron Axelle 30/09/2017
- Lapendry Bruno & Osternaud Audrey 10/06/2017

DÉCÈS

- Clavel Yvette 23/01/2017
- Escudier Jean louis 05/02/2017
- Falco Jean Marc 23/07/2017
- Piot Marcel 12/06/2017
- Bossé Michel 27/01/2017
- Morin Josette 30/10/2017

Directeur de la publication :
Bruno Loustalet
Rédacteur en chef : Yannick Semay
Comité de rédaction : commission
communication
Rédacteurs : Bruno Loustalet,
Marie-Paule Dupuy-Roudel,
Yannick Semay.

Crédits photo : Yannick Semay,
Valérie Berger, Martin Dupuis-Roudel,
banque de photo internet
Correction éditoriale, illustration
et conception graphique :
Résonance publique – 04 78 88 62 12
www.resonance-publique.fr
Imprimé en 500 exemplaires sur du
papier 100% recyclé par un imprimeur
IMPRIM'VERT®

Rendez-vous à Thil...



DIMANCHE 24 JUIN

Comme chaque année, le Sou des écoles organise la Farfouille au stade de Thil. Toboggan gonflable géant, barbe à papa, buvette et glace seront sur place à partir de 7 heures. Cet événement a pour but de récolter des fonds pour les élèves, de passer un week-end sympa entre Thilois et les autres autour d'un stand d'exposition ou de la buvette. Il s'agit de continuer la tradition du village et de contribuer à l'animation de Thil. Cependant, sans un nombre suffisant de bénévoles, celle-ci ne pourra pas avoir lieu, les bénévoles étant 10, il faudrait au moins 20 personnes le samedi et 25-30 personnes le dimanche.

→ Toute aide est donc la bienvenue sur ces 2 jours. Pour les personnes souhaitant être bénévole : 06 27 56 64 55.

VENDREDI 29 JUIN : KERMESSE

La kermesse de l'école de la Riotte aura lieu à partir de 16h30.

WEEK END DU 6-7 JUILLET : ÉVASION FESTIVAL

Un festival électro aura lieu au parc de Miribel Jonage. On pourra l'entendre de Thil tout le week-end.

DIMANCHE 23 SEPTEMBRE : COURSE THILOISE

Le top départ de la course et marche à pied thiloise de 10 km sera lancé à 9 heures. Le challenge entreprise sera également de mise ce dimanche 23.

WEEK END DU 12-13-14 OCTOBRE

Lors de la deuxième semaine d'octobre aura lieu le fameux « week-end des nems » préparés par les nounous de l'association des Calinouous.

...et ailleurs

DU 29 JUIN AU 4 JUILLET

Festival swing sous les étoiles à Miribel



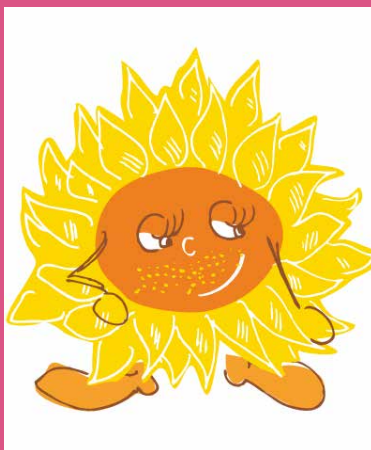
DU 31 AOUT AU 1ER SEPTEMBRE 2018

Festival Woodstower

22 SEPTEMBRE

CountryRockyday « Les copains d'abord de Beynost »

Coin des enfants



Un tournesol transplanté dans le jardin

Comment planter Paul le Tournesol ?

- Temps de Pousse : entre 1 et 2 mois
- Exposition : Ensoleillé
- Facile à faire pousser
- Semis : de Avril à Juin
- Hauteur : de 40 à 50 cm
- Récolte : de Juillet à Octobre

Dans quelle terre faut-il semer Paul le Tournesol ?

Paul aime bien tout type de terre. Un terreau universel lui convient très bien.

Comment arroser Paul le Tournesol ?

La Terre ne doit jamais être trop sèche. Arrose bien au début de la pousse. Assure-toi que l'eau s'écoule bien. C'est important de ne pas noyer ta plante.

Que peut-on faire avec les Tournesols ?

Ceux que tu trouveras dans la boutique des Petits Radis sont des tournesols nains, qui sont

décoratifs.

Avec les tournesols, on fait bien sûr de l'huile de cuisson, qu'on utilise pour les frites. On mange également les graines de tournesol grillées. Les tournesols permettent de faire plein de bonnes choses pour la santé.